

**PORTES DU SOLEIL SUISSE SA (PDS-CH SA)
1873 VAL-D'ILLIEZ**

CONVOCAATION

à l'Assemblée Générale ordinaire
statuant sur la gestion et les comptes de l'exercice 2019/2020

Mesdames et Messieurs, les actionnaires sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le **vendredi 18 septembre 2020 à 18h00**, à la salle de la Jeu à **Morgins**.

Ordre du jour :

1. **Contrôle des présences**
2. **Nomination des scrutateurs**
3. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 octobre 2019**
Proposition du conseil d'administration :
 - *Approbation du procès-verbal*
4. **Rapport du conseil d'administration et de la direction**
5. **Comptes de l'exercice 2019/2020**
6. **Rapport de l'organe de révision**
7. **Approbation de la gestion des comptes, dividende et décharge à l'administration**
Proposition du conseil d'administration :
 - *Approbation de la gestion des comptes de l'exercice 2019/2020*
 - *Renonciation au versement de dividende*
 - *Décharge aux membres du conseil d'administration pour leur gestion.*
8. **Nominations statutaires**
 - a) **Renouvellement du conseil d'administration :**
Renouvellement des mandats de :
 - M. Enrique CABALLERO
 - M. Luc DEFAGO
 - M. Yannick BUTTET
 - M. Gérard PARVEXNomination en sus de :
 - M. Joël CLARET*Proposition du conseil d'administration :*
 - *Approbation de ces propositions*
 - b) **Nomination de l'organe de révision :**
Proposition du conseil d'administration :
 - *Renouvellement du mandat de la Fiduciaire Fidag SA, à Martigny en qualité d'organe de révision pour l'exercice 2020/2021.*
9. **Divers**

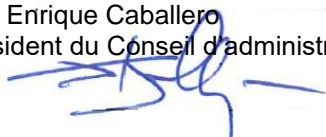
Les comptes annuels, le rapport de gestion et le rapport de l'organe de révision peuvent être consultés dès ce jour au bureau du Téléphérique à Champéry moyennant rendez-vous préalable, conformément à la publication n° UP04-0000002329 du 18 août 2020 dans la FOSC.

IMPORTANT :

La carte d'admission à l'assemblée est annexée avec la convocation reçue par courrier. Elle est indispensable pour assister à l'assemblée et sera valide que si l'actionnaire justifie de son identité, ce au sens de l'art. 697i CO ss. Le bureau d'admission à l'entrée de la salle est ouvert dès 17h00.

Val-d'Illiez, le 6 août 2020

Enrique Caballero
Président du Conseil d'administration



Gérard Parvex
Secrétaire

